

---

# CAHIER DES CHARGES (C.D.C)

---



---

## DIRECTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

B.P. 380586 Tamanu – 98718 Punaauia  
TAHITI, Polynésie française  
PK 15, Pointe des pêcheurs - Punaauia  
Tel. : 40.50.71.77 – Fax. : 40.42.01.28  
Courriel : [direction@culture.gov.pf](mailto:direction@culture.gov.pf)  
Adresse Web : [www.culture-patrimoine.pf](http://www.culture-patrimoine.pf)

## SERVICE DE L'ARTISANAT TRADITIONNEL

B.P. 4451. Papeete – 98713 Papeete  
Immeuble Lejeune 1<sup>er</sup> étage  
Avenue du Général de Gaulle. Papeete  
Tel : 40 54 54 00  
Courriel : [secretariat@artisanat.gov.pf](mailto:secretariat@artisanat.gov.pf)  
Adresse Web : [www.artisanat.pf](http://www.artisanat.pf)

---

## OBJET DU MARCHÉ

**LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE  
PORTANT SUR L'ÉTABLISSEMENT DES  
SCHÉMAS DIRECTEURS DE LA CULTURE  
ET DE L'ARTISANAT TRADITIONNEL DE  
LA POLYNÉSIE FRANÇAISE**

---

**A. Objet du marché**

Le présent marché en procédure adaptée a pour objet, l'élaboration des premiers schémas directeurs de la culture et de l'artisanat traditionnel en Polynésie française.

**B. Durée du marché**

La durée du marché est fixée à neuf (9) mois minimum et à douze (12) mois maximum.

**C. Modalités**

Consultation pour la passation d'un marché en procédure adaptée (MAPA). Les prestations demandées sont celles définies dans le présent cahier des charges.

## 1. Contexte et objectif de l'étude

Cette étude a pour objet d'évaluer le secteur culturel et celui de l'artisanat traditionnel de manière à pouvoir concevoir et planifier à terme une politique, voire une programmation de leurs activités.

Il s'agira dès lors d'établir les cartographies culturelle et de l'artisanat traditionnel du Pays (ressources, opérateurs, infrastructures et filières existantes), d'obtenir des informations qualitatives et des données statistiques sur chaque secteur. Il s'agira de déterminer d'une part, l'apport économique direct de ces deux secteurs, mais aussi l'impact économique indirect généré par des activités qui sont liées aux secteurs culturel et de l'artisanat traditionnel.

## 2. Périmètre de l'étude

Les deux secteurs de la culture et de l'artisanat traditionnel en Polynésie française

## 3. Contenu de la prestation

La mission se décline en deux (2) étapes distinctes :

### **Étape 1 : Réalisation d'un diagnostic des deux secteurs de la culture et de l'artisanat traditionnel :**

- ✓ Mise au point du cadre de travail ;
- ✓ Cartographie générale des acteurs (typologie), des filières et des dynamiques d'acteurs dans les deux secteurs de la culture et de l'artisanat traditionnel: état des lieux et recueil des données ;
- ✓ Cartographie générale des infrastructures et outils principaux de production dans les deux secteurs de la culture et de l'artisanat traditionnel : état des lieux et recueil des données ;
- ✓ Analyse et évaluation du poids de chacun des deux secteurs dans l'économie de la Polynésie française (valeur directe et induite) ;
- ✓ Analyse et évaluation du rôle social des deux (2) secteurs ;
- ✓ Analyse de l'organisation et des modes de fonctionnement des deux secteurs, et des perspectives d'évolution pertinentes ;
- ✓ Détermination des enjeux principaux pour le Pays sur la base d'une matrice AFOM (atouts, faiblesses, opportunités et menaces).

### **Étape 2 : Formalisation du schéma directeur de la culture et de l'artisanat traditionnel de la Polynésie française :**

- ✓ Mise au point sur la forme des schémas directeurs souhaités (architecture, présentation, synthèses) ;
- ✓ Définition des orientations, résultats, priorités et perspectives (des scénarios argumentés sont notamment attendus) ;

- ✓ Établissement des plans d'action ;
- ✓ Rédaction des schémas directeurs.

#### **4. Conduite et suivi de la prestation**

Un Comité de pilotage de l'étude est constitué et composé comme suit :

- un représentant du Ministère de la culture et de l'environnement, en charge de l'artisanat ;
- la directrice de la culture et du patrimoine ou son représentant ;
- la chef du service de l'artisanat traditionnel ou son représentant.

Le Comité de pilotage de l'étude se réunit autant que de besoin, et au minimum aux étapes suivantes :

- lors de la réunion de démarrage de l'étude au cours de laquelle a lieu la mise au point quant à la méthodologie, à l'organisation et à la planification du travail ;
- à la restitution des résultats de l'étape 1 ;
- à la restitution des résultats de l'étape 2 ;
- à la restitution finale des travaux.

Certaines réunions peuvent éventuellement se dérouler par visioconférence.

Le prestataire est chargé de rédiger un relevé de décision de chaque réunion ainsi qu'un rapport intermédiaire et ses supports de présentation pour chacune des restitutions prévues supra.

Des points d'étape réguliers peuvent être organisés entre le prestataire et la Polynésie française, pendant tout la durée d'exécution de la prestation.

#### **5. Livrables attendus**

##### *A. Recueil des données*

Durant l'étude, la Polynésie française récupère une copie (informatique de préférence) de tous les documents et informations compilés recueillis par le prestataire auprès des différents interlocuteurs lors de ses travaux.

Pour les entretiens et réunions auxquels la Polynésie française ne peut assister, un tableau de synthèse précisant les lieux, dates, participants et principaux résultats des échanges est établi par le prestataire et transmis à la Polynésie française.

##### *B. Livrables soumis au Comité de pilotage*

- une note relative à la méthodologie, l'organisation et la planification du travail ;
- les relevés de décision des comités de pilotage ;
- les rapports intermédiaires et supports de présentation ;
- le rapport final et son support de présentation.

### C. Rapport final et rapports intermédiaires

Le prestataire remet au moins un rapport intermédiaire consolidé correspondant au diagnostic des secteurs de la culture et de l'artisanat traditionnel, en fin d'étape 1. Les rapports intermédiaires et le rapport final sont remis en quatre (4) exemplaires « papier ».

### D. Valorisation de l'étude

Le prestataire rédige également :

- Une synthèse du diagnostic réalisé sur les deux (2) secteurs de la culture et de l'artisanat traditionnel, de quatre (4) à cinq (5) pages maximum ;
- Une synthèse du rapport final de six (6) à dix (10) pages maximum.

Tous les livrables sont remis en version informatique, sans aucune restriction d'usage, dans un format de bonne qualité (version haute définition pour les illustrations (schéma, cartographie et photographies), en version modifiable (MS office) et PDF.

## **6. Délais de réalisation**

Le délai global de réalisation de l'étude est de douze (12) mois maximum.

À \_\_\_\_\_, le

À Papeete, le

Mentions manuscrites "*lu et approuvé*"

Le Ministre de la culture et de  
l'environnement

*en charge de l'artisanat*

Signature du candidat (ou mandataire)

Heremoana MAAMAATUAIAHUTAPU